

1. Qu'est-ce qu'un PAS ?

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) naissent de la **Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023**, qui a engagé la transformation progressive des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) en pôles d'appui à la scolarité. Expérimentés depuis septembre 2024 dans quatre départements préfigurateurs (Aisne, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Var) avec un premier bilan positif — 73,5 % des élèves accompagnés n'étaient pas notifiés par la MDPH, signe que le dispositif touche bien le public qui restait sans réponse de premier niveau —, ils se généralisent progressivement sur tout le territoire, conformément aux circulaires interministérielles et à la CNH 2026.

Le PAS est une organisation territoriale qui regroupe et coordonne les actions associant les professionnels de l'Éducation nationale et ceux du secteur médico-social. Il ne remplace pas ce qui existe déjà (enseignants, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), accompagnement humain, vie scolaire, accompagnement personnalisé, devoirs faits...) : il mobilise, coordonne et croise les regards pour apporter des réponses adaptées.

Les PAS marquent un changement de paradigme. L'école inclusive passe d'une logique de compensation du handicap (reconnaissance administrative d'un trouble, attribution de moyens individuels de compensation) à une **logique d'accessibilité universelle**, centrée sur les besoins réels de l'élève dans sa classe.

Le dispositif vise tous les **élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)** : difficultés d'apprentissage, comportementales, problèmes de santé, fragilités sociales, situation de handicap ; de la maternelle au lycée, dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Dans le Jura, **9 PAS** couvrent le département : Dole 1-A et 1-B (Dole), Dole 2 (Salins-les-Bains), Champagnole A (Champagnole) et B (Saint-Laurent-en-Grandvaux), Saint-Claude, Lons 1 (Sellières), Lons 2 (Lons-le-Saunier) et Lons 3 (Val Suran).

2. Ce que les PAS apportent de plus

Les élèves bénéficient de réponses rapides (première réponse en 10 à 14 jours en moyenne, accusé de réception sous 48 h) et de premier niveau, sans attendre une notification MDPH. Des ajustements simples sont mis en place dès les premières difficultés repérées (aménagements pédagogiques, matériel adapté, appui éducatif), plutôt que de laisser s'installer des difficultés durables. Chaque élève se voit garantir un parcours cohérent et continu, de la maternelle au lycée, y compris sur les temps périscolaires (lien avec les accueils de loisirs) et en cas de rupture de scolarité (orientation vers l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE) par exemple).

Pour les équipes, le PAS constitue un appui, et non une substitution : le binôme intervient en appui aux équipes pédagogiques, observe en classe, identifie les obstacles et propose des adaptations.

La saisine suppose que les premières réponses pédagogiques aient été mobilisées et objectivées (différenciation, programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), plan d'accompagnement personnalisé (PAP) consignés dans le livret de parcours inclusif (LPI)) ; le PAS enrichit et coordonne cette action. Les équipes disposent d'une réponse graduée et lisible — réponses rapides et simples, ou réponses concertées nécessitant une coordination élargie (réunions d'appui avec regards croisés : médico-social, santé, social, ERH...) — ainsi que d'un guichet unique qui coordonne les acteurs (RASED, partenaires), aide à prioriser et assure le suivi dans le temps. Des ressources concrètes complètent le dispositif, avec des outils d'aide à l'analyse (pédagogie accessible, gestes accrocheurs, neuroéducation), des malles de matériel pédagogique adapté et une formation

Les familles accèdent à un service lisible et directement saisissable, à une information systématique dans une logique de coéducation.

3. Comment fonctionnent les PAS

Chaque PAS est piloté par trois pilotes (un inspecteur de l'Éducation nationale pour le premier degré, un personnel de direction d'établissement du second degré, un directeur d'établissement ou service médico-social (ESMS) et s'appuie sur un binôme opérationnel, composé d'un enseignant spécialisé coordonnateur (Éducation nationale) et d'un ou deux éducateurs spécialisés (secteur médico-social). Ce binôme réceptionne toutes les demandes, coordonne le parcours des élèves, analyse le LPI, régule les réponses et conçoit si besoin un plan d'action concerté (PAC). Les coordonnateurs sont placés sous l'autorité du DASEN et de l'IEN ASH pour les enseignants, des directeurs d'ESMS pour les éducateurs ; au niveau départemental, un référent départemental des PAS assure la coordination et la cohérence des pratiques.

Le RASED demeure le membre rapproché de l'équipe PAS (équipe restreinte), le PAS intervenant après une pédagogie différenciée et un PPRE/PAP consignés dans le LPI.

Les gestionnaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) répartissent et positionnent les AESH selon les notifications ; à la rentrée 2026, les PIAL sont redessinés selon la carte des PAS. **L'enseignant référent pour le handicap (ERH)** reste le référent des élèves notifiés par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les **situations de harcèlement** relèvent d'abord des protocoles départementaux, et celles relevant de la **protection de l'enfance** restent traitées par le pôle social de la DSDEN.

Pour le privé sous contrat, des référents de zone rattachés aux PAS assurent des interventions directes ou indirectes (conseil, coordination) et participent aux réunions d'appui.

Procédure

1. Les premières réponses sont apportées dans la classe par l'enseignant (différenciation, adaptations), avec l'appui possible du RASED et de la circonscription.
2. Les besoins sont formalisés (PPRE/PAP, LPI).
3. La saisine du PAS s'effectue via une fiche unique, émanant des équipes (après équipe éducative, conseil des maîtres, groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)) ou directement des familles, avec une description factuelle et les actions déjà engagées.
4. La situation est analysée en réunion de synthèse (équipe restreinte) ou en réunion d'appui (regards croisés).
5. Les réponses pédagogiques (conseils, aménagements), humaines (RASED, assistant pédagogique), médicales, sociales, matériel adapté, orientation EMAS/APADHE — sont formalisées dans un document soumis aux pilotes.

Déploiement et évaluation

La rentrée 2026 s'inscrit dans une logique de continuité, avec un plan de formation des coordonnateurs enseignants et éducateurs en septembre et une formation continue annuelle. **L'évaluation** s'appuie sur des indicateurs tels que le nombre et l'origine des saisines, le délai de première réponse, la nature des réponses, l'effet sur les saisines MDPH, l'accessibilité dans les classes et la satisfaction des équipes.

4. Méthode de travail

La mise en place s'est effectuée grâce à un **groupe de travail pluricatégoriel**, réuni en concertation tout au long de l'année 2025-2026, associant les différents acteurs de l'Éducation nationale et du secteur médico-social. Ce groupe de travail se transforme désormais en **comité de pilotage départemental**, chargé d'assurer le suivi, la coordination et l'évolution du dispositif sur l'ensemble du territoire, et d'opérer les ajustements nécessaires à partir des tableaux de bord et des retours de terrain.

Pôles d'Appui à la Scolarité Rentrée 2026

PAS DOLE 1 A

Circonscription Dole 1

19 écoles, 2 collèges, 3 lycées

Pilotes :

Stéphane LASCAUX, IEN 1^{er}
Emmanuel BOURGEOIS, Principal
Sandra Mahieux, DAME ETAPES

Coordonnateurs :

Marine MOLLIER, PE PAS
Marie MILLOUX, ES PAS

PAS DOLE 1 B

Circonscription Dole 1

16 écoles, 3 collèges, 1 lycée

Pilotes :

Stéphane LASCAUX, IEN 1^{er}
Karim GARRET, Principal
Sandra Mahieux, DAME ETAPES

Coordonnateurs :

Sébastien GUILLEMIN, PE PAS
Julie HAMZA, ES PAS

PAS DOLE 2

Collège Considérant / Salins

21 écoles, 4 collèges, 2 lycées

Pilotes :

Christine LEMESRE, IEN 1^{er}
Florence DIMOVITCH, Principale
Sandra Mahieux, DAME ETAPES

Coordonnateurs :

Gaëlle MASSONI, PE PAS
Hélène CAUSERET GUINCHARD, ES PAS

PAS CHAMPAGNOLE A

Circonscription Champagnole

22 écoles, 5 collèges, 1 EREA, 2 lycées

Pilotes :

Patricia GIRARDET, IEN 1^{er}
Hervé PARENT, Principal
François DELACOURT, DITEF ASMH

Coordonnateurs :

Emmanuelle LAMOTTE, PE PAS
Aurélien MAILLET, ES PAS

PAS Lons 1

Ecole de Sellières

48 écoles, 6 collèges, 1 lycée

Pilotes :

Myriam PICHON, IEN 1^{er}
Julien VALLAURI, Principal
Joël BOURRAT, DAME APEI

Coordonnateurs :

Caroline LACROIX, PE PAS
Jennifer PANIGOT, ES PAS

PAS Lons 2

Collège Rouget de Lisle / Lons

22 écoles, 4 collèges, 4 lycées

Pilotes :

Philippe ROUX, IEN 1^{er}
Fabienne DURAND, Principal
Joël BOURRAT, DAME APEI

Coordonnateurs :

Adeline GUILLEMINOT-BAUD, PE PAS
Sylvie BALDOIN, ES PAS

PAS Lons 3

Ecole de Val Suran

9 écoles, 2 collèges, 1 lycée

Pilotes :

Stéphanie DESARBRES, IEN 1^{er}
Catherine ROCHAS, Provisoire
Joël BOURRAT, DAME APEI

Coordonnateurs :

Jessica ERRE, PE PAS
Cécile BRUNEEL, ES PAS

PAS CHAMPAGNOLE B

Collège Bouvier / St-Laurent

16 écoles, 3 collèges, 1 lycée

Pilotes :

Patricia GIRARDET, IEN 1^{er}
Benoît PRIOUL-SAÏDA, Principal
François DELACOURT, DITEF ASMH

Coordonnateurs :

Benoît DEFFRADAS, PE PAS
Valérie VUILLERMOT, ES PAS

PAS SAINT-CLAUDE

Cité scolaire du Pré Saint-Sauveur
St-Claude

50 écoles, 5 collèges, 2 lycées

Pilotes :

Florence CARLU, IEN 1^{er}
Virginie PETITJEAN, Provisoire
François DELACOURT, DITEF ASMH

Coordonnateurs :

Stéfany CESNAY, PE PAS
Laetitia VELLUT, ES PAS

